

N° d'ordre : 20260608-36DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 8 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)					A. RENOUD-LYAT		X	
Grièges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X				S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
				E. DESMARIS		X			
					C. DESMARIS	X			

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

**A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif »**

Vu le code général des collectivités,

Vu les comptes de gestion adressés pour les différents budgets par le comptable public,

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20260608-20260608-36DCC-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2026  
Date de réception préfecture : 11/06/2026

**Considérant** que le Conseil communautaire doit se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe « Assainissement non collectif » établi par le comptable public au titre de l'année 2025,

**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par la trésorière du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Communauté de communes de la Veyle ;

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion de la trésorière ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2025 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe « Assainissement non collectif » pour le même exercice ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération ainsi que tous documents et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
  
Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance  
Gilles RAPY



Certifié exécutoire

Affiché le : 11/06/2026

Transmis en Préfecture le :

11/06/2026

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.